



Indemnisation et prise en charge

Par **perruche**, le **06/06/2010 à 19:11**

Bonjour,
Bonjour, rn
Je viens vers vous car je me suis fait renversé en septembre 2007 par un motard et j'ai eu nez et dents cassées ainsi que plusieurs ecchymoses. rn
le temps passe depuis , un procès est en cours et les soins sur mes dents ne sont pas encore terminés, ceci est très long (et douloureux au passage). le procès a débuté peu de temps après l'accident, une provision de 11000 euros m'a été versé pour "préjudices", le procès suit son cours et est sans cesse repoussé car les soins sur mes dents ne sont pas terminés, ma situation n'est donc pas consolidé. rn
pendant 2 ans, mon assurance a pris en charge mes dépenses médicales donc dentaires. rn
mais depuis 6 mois, le gestionnaire de mon compte a la Maif a changé et ils ne veulent plus prendre en charge mes soins. rn
pour eux, les 11000 euros alloués étaient destinés à la prise en charge des soins alors que mon avocate m'avait alors précisé à l'époque que cette somme était pour moi (hors soins). rn
je ne sais que faire ni si je suis en droit de réclamer la poursuite de la prise en charge de mes soins par l'assureur. rn
la situation est déjà bien difficile pour moi sans avoir a rentrer en conflit avec mon assureur. rn
ma question est la suivante : la somme allouée pour "réparation de préjudice" était-elle destinée à mes soins ? rn
rn
merci d'avance pour votre réponse